



PRÉFET DE L'ISÈRE

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 12 SEP. 2017

Pour le Préfet, par délégation,
la Secrétaire Générale


Violaine DEMARET

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE L'ÉTABLISSEMENT

TOTAL RAFFINAGE FRANCE

COMMUNES DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, BONNEFAMILLE et VILLEFONTAINE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Août 2017

Éléments du dossier	Note de présentation non technique du projet de PPRT et des textes régissant l'enquête publique (articles L123-12, R123-8 2° et 3° du code de l'environnement)
	Projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) soumis à enquête publique (articles L.515-22 et R.515-44-I du code de l'environnement)
	Notice d'accompagnement du projet de PPRT et ses annexes (article R515-43 du code de l'environnement)
	Bilan de la concertation (article R123-8 5° du code de l'environnement)
	Bilan de la consultation des personnes et organismes associés et de la commission de suivi de site (articles L515-22, R123-8 4°, R515-43-II et D125-31 du code de l'environnement)